

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
17/08/2017

Dossier complet le :
06/10/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0201

1. Intitulé du projet

Création d'un poste de chargement et de déchargement sur la Seine à Marolles sur Seine (77)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GL Appontement

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LUTTRINGER Gilbert

RCS / SIRET

8 2 9 9 8 2 4 3 8 0 0 0 1 4

Forme juridique

SARL Unipersonnelle

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (CPE, IOTA, etc.))
9d : Zones de mouillage et d'équipements légers	Création d'un quai en palplanche impactant le profil de la berge sur un linéaire de 8,40 m. Projet soumis à déclaration au titre de l'article L514-1 du Code de l'Environnement : Rubrique 3.1.2.0. : IOTA conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m. Récépissé de dépôt en date du 12 juillet 2017 annexé au présent document.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer un quai de chargement et déchargement sur la Seine, sur le territoire de la commune de Marolles sur Seine. Couplé avec une activité de transit de matériaux inertes existante exploitée par la société GL Concept, cet aménagement contribuera à favoriser le transport fluvial de matériaux dans le cadre de l'accroissement prévisible des besoins liés aux projets du Grand Paris.

L'aménagement envisagé consiste en un quai constitué au moyen de palplanches mises en place sur un linéaire de 8,40 m, complété par quatre ducs d'Albe permettant l'accostage des péniches.

Transportant environ 2 000 tonnes de matériaux, ces dernières permettent chacune d'éviter la circulation de près de 130 camions.

Les palplanches du quai seront mises en place depuis la terre par vibrofonçage après installation de guides. Les pieux des ducs d'Albe seront mis en œuvre de manière similaire par voie nautique.

4.2 Objectifs du projet

La mise en œuvre du Grand Paris nécessitera de créer de nouvelles solutions de fret afin de ne pas saturer le réseau routier. S'appuyer sur une logistique fluviale efficace pour l'acheminement des déblais comme en retour, pour l'approvisionnement en matériaux de construction, permet ainsi de retirer les camions des routes d'Ile de France déjà saturées.

La création d'un nouveau poste de chargement et de déchargement sur la Seine, en prise directe avec une installation de transit de matériaux inertes est cohérente avec cet objectif. Cette plate-forme, dédiée au recyclage permettra de stocker temporairement les déblais en provenance de la métropole parisienne avant de les valoriser dans de nouveaux chantiers locaux. Son activité entre ainsi dans les objectifs de recyclage et de valorisation fixés dans la loi de transitions énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015.

La navigation prévue s'inscrit par ailleurs pleinement dans les usages actuels de la Seine à hauteur de Marolles sur Seine, dominés par le transport fluvial de marchandises.

Localisé au sein d'une zone d'activité, en dehors du lit majeur de la Seine, le site est implanté de manière à impacter le moins possible des sites patrimoniaux identifiés dans la zone d'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En concertation avec VNF, l'intervention sur la berge sera limitée au strict nécessaire pour permettre les opérations de chargement et de déchargement. Le linéaire de berge impacté sera limité à 8,4 m tandis que l'avancée sur la Seine n'excèdera pas 3 m afin d'arriver en pied de berge.

Deux opérations principales seront menées en phase travaux : le battage des palplanches par voie terrestre et le battage des ducs d'albe par voie nautique. Ces travaux comportent deux étapes principales :

- La mise en œuvre d'un guide de battage
- La mise en fiche et le battage des palplanches ou des ducs d'albe par vibrofonçage.

Cette phase travaux n'excèdera pas quelques semaines. Des barrages flottants seront mis en place pendant toute la durée des travaux autour des zones de travail.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, la plate-forme de transit sera liée à la Seine par le nouveau quai de chargement et déchargement. Les péniches accostant sur le site seront chargées ou déchargées à l'aide d'une pelle installée sur la rive. L'emprise du quai est ainsi calculée à minima pour permettre l'évolution de cet engin. Les matériaux seront ensuite acheminés vers l'aire de transit avant d'être redistribués sur les chantiers de la région en fonction des besoins.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte-tenu du linéaire de la Seine impacté par le projet de quai (inférieur à 100 m), ces travaux entrent sous le régime de la déclaration dans le champ d'application de la rubrique 3.3.2.0. définie par l'article R 214-1 du Code de l'Environnement :

"3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m"

Un dossier a été déposé à ce titre et fait l'objet d'un récépissé de dépôt en date du 12 juillet 2017 annexé au présent document.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de quai aménagé en palplanches	8,40 m
Largeur du quai	3 m
Superficie de quai aménagé	25,2 m ²
Superficie avec voie d'accès	5 550m ² (0,56 ha)
Superficie totale avec voie d'accès + activité existante de transit de matériaux	1,7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZI Route de Bray
77 130 Marolles sur Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 03° 03' 33" 38 Lat. 48° 23' 17" 45

Point d'arrivée :

Long. 03° 03' 33" 73 Lat. 48° 23' 17" 55

Communes traversées :

Marolles sur Seine

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est installé en bordure de la ZPS de la Bassée et Plaines adjacentes (référéncée FR1112002). Il est également relativement proche de la ZCS de la Bassée (référéncée FR1100798), distante de quatre-vingt-dix mètres au nord. Une notice d'incidences NATURA 2000 a ainsi été produite dans le cadre du dossier loi sur l'eau.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté dans un secteur marqué par l'activité humaine. A hauteur du futur quai, la végétation est absente de la berge de la Seine déjà renforcée pour limiter les phénomènes d'érosion. les potentialités faunistiques et floristiques sont faibles et limitées au fleuve lui même. La protection de ce milieu est assurée en phase travaux et phase exploitation selon les modalités décrites dans le dossier Loi sur l'eau présenté en annexe et synthétisée dans les rubriques qui suivent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. notice d'incidence Natura 2000 annexée au présent document

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en dehors des zones inondables connues et conserve la cote actuelle de la berge de manière à demeurer transparent à d'éventuels phénomènes exceptionnels, supérieurs aux crues historiques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet vise à limiter la circulation de camions en favorisant l'acheminement des matériaux par voie fluviale. Le transport routier sera ainsi limité à leur transfert entre la plate-forme et les chantiers environnants que celle-ci alimente.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront essentiellement liées aux travaux. Ceux-ci seront menés en dehors d'une période s'étendant d'avril à juillet de façon à ne pas perturber la reproduction de la plupart des espèces animales. La période de travaux sera réduite (environ 2 mois). Le chantier sera mené avec des engins régulièrement entretenus et répondant aux exigences réglementaires en matière d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le principal risque est lié aux pollutions accidentelles (rupture de flexible...) En phase chantier, les protocoles d'intervention en cas de déversements accidentels seront établis dans un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS). La mise en place d'un barrage flottant permettra le cas échéant la récupération des eaux souillées avec une pompe à hydrocarbures En phase d'exploitation, l'entretien des matériels en dehors du site, l'absence de stockage d'hydrocarbures sur place et l'équipement des engins de kits antipollution préviendront le risque de déversement accidentel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets potentielle est liée à la phase travaux. Les barrages flottants mis en place permettront d'éviter la propagation d'éventuels déchets flottants. Plus généralement, la gestion des déchets sur le chantier sera organisée de manière à permettre une collecte et un tri systématique des déchets produits qui seront ensuite acheminés vers des filières de valorisation ou d'élimination autorisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'usage du sol au droit du site demeurera similaire. C'est essentiellement le mode de transfert des matériaux qui sera modifié sans accroissement de la capacité de la plate-forme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La conception du projet vise en elle-même à réduire son incidence sur le milieu. Seul un linéaire de 8,40 m voit ainsi la morphologie de la berge impactée, le reste de l'ouvrage étant réalisé au moyen de ducs d'albe sans modification du profil. L'implantation du projet au sein d'une zone industrielle bordant la Seine limite également les atteintes potentielles à d'éventuels milieux naturels remarquables et sur la faune. ceux-ci sont en effet concentrés sur la berge opposée et à l'extérieur de la ZI.

En phase travaux, les principales incidences potentielles sont liées à la mise en suspension de sédiments lors des opérations de battage et à d'éventuelles pollutions accidentelles. C'est également ce type de déversements qui constituent le plus grand risque en phase d'exploitation.

Les principales mesures consistent en l'installation d'un barrage flottant pendant toute la durée des travaux permettant de circonscrire une éventuelle pollution accidentelle et de récupérer les déchets flottants.

Pendant les travaux et en phase d'exploitation, la mise en place une procédure d'intervention en cas de déversement accidentel et la mise à disposition des personnels des équipements nécessaires permettront par ailleurs une intervention rapide (kit anti pollution dans les engins et personnel formé à leur utilisation)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet représente une ampleur limitée au strict minimum et est volontairement implanté dans un environnement adapté (zone industrielle). En lien direct avec la seine, ses incidences sur l'environnement sont essentiellement liées aux milieux aquatiques et aux environnements associés. Celles-ci sont évaluées dans le cadre du dossier déposé au titre de la rubrique 3.1.2.0. définie par l'article R214-1 du Code de l'environnement et par la notice d'incidences Natura 2000 qui l'accompagne.

Ces documents précisent les mesures qui devront être mises en place afin de limiter les impacts du projet pendant les travaux et en phase d'exploitation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier Loi sur l'eau
Annexe 8 : Notice d'incidence Natura 2000
Annexe 9 : Récépissé de dépôt du 12 juillet 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

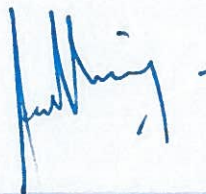
Fait à Hermé

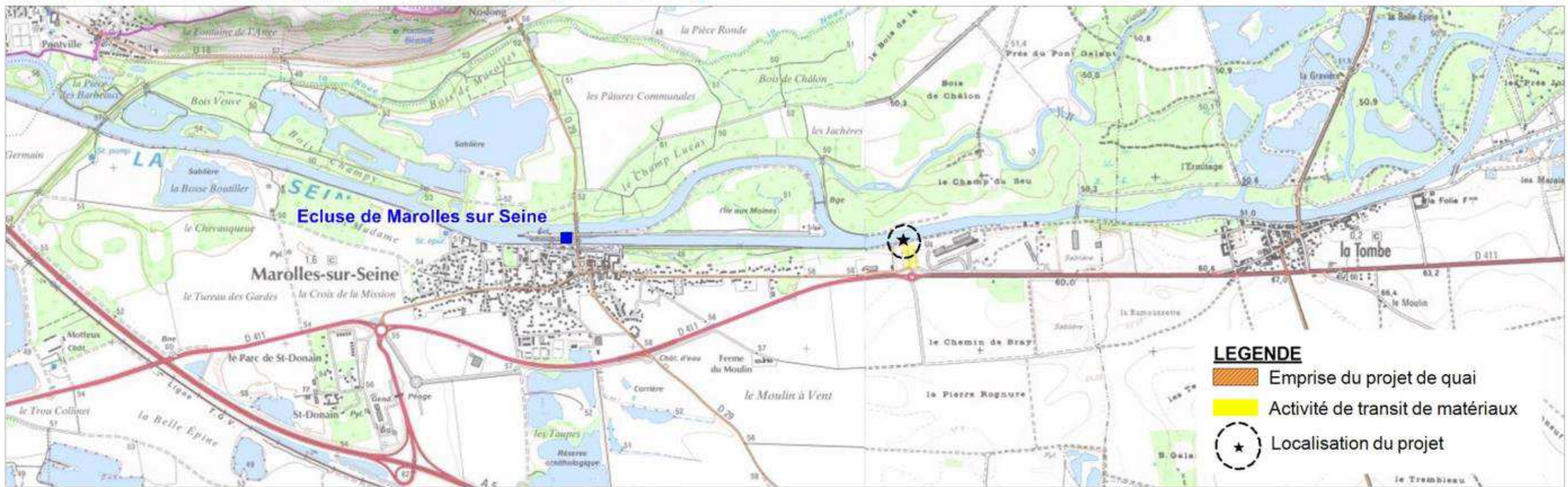
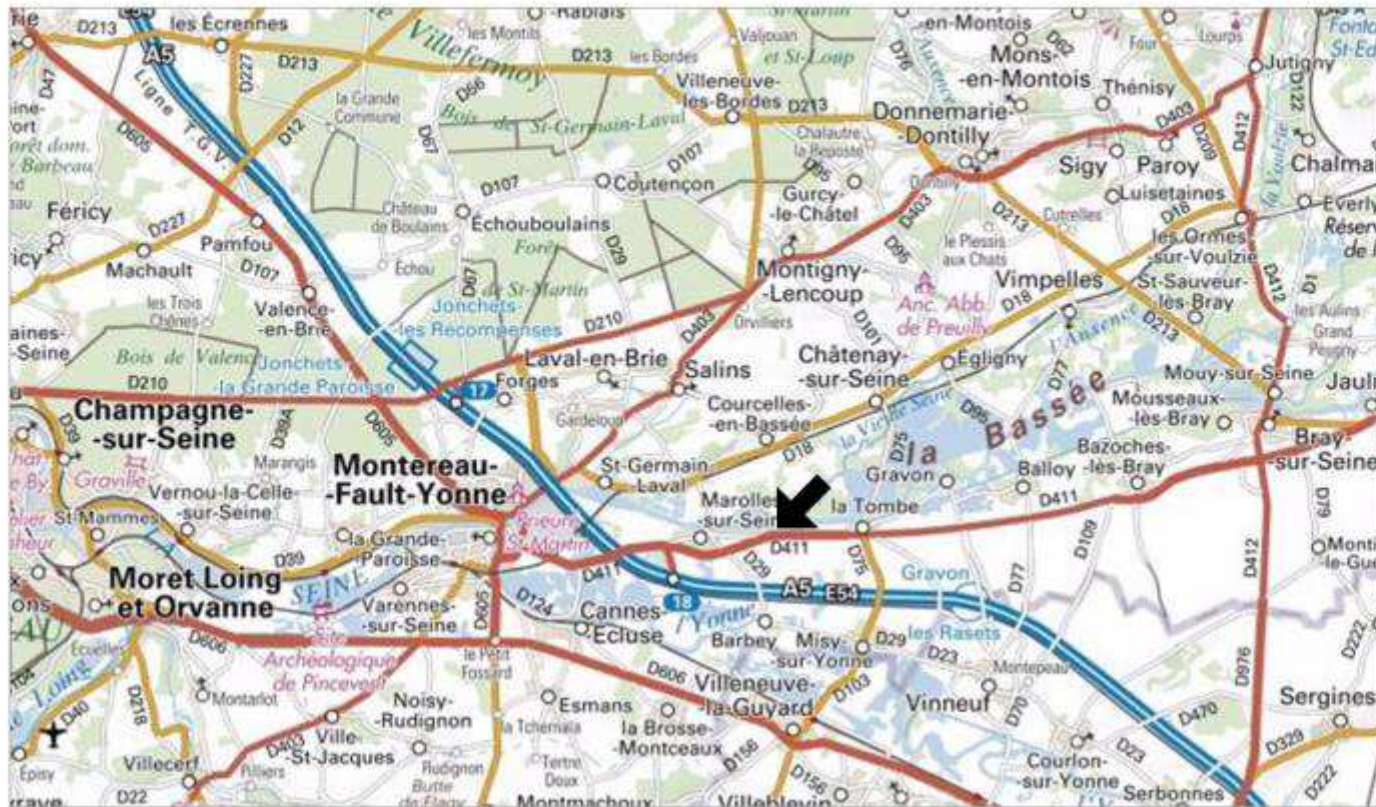
le, 29/09/2017

Signature

GL APPONTEMENT 

14, rue de Servolles - 77114 HERMÉ
Tél. 06 75 19 95 13
Siret 829 983 430 00014 APE 8324A





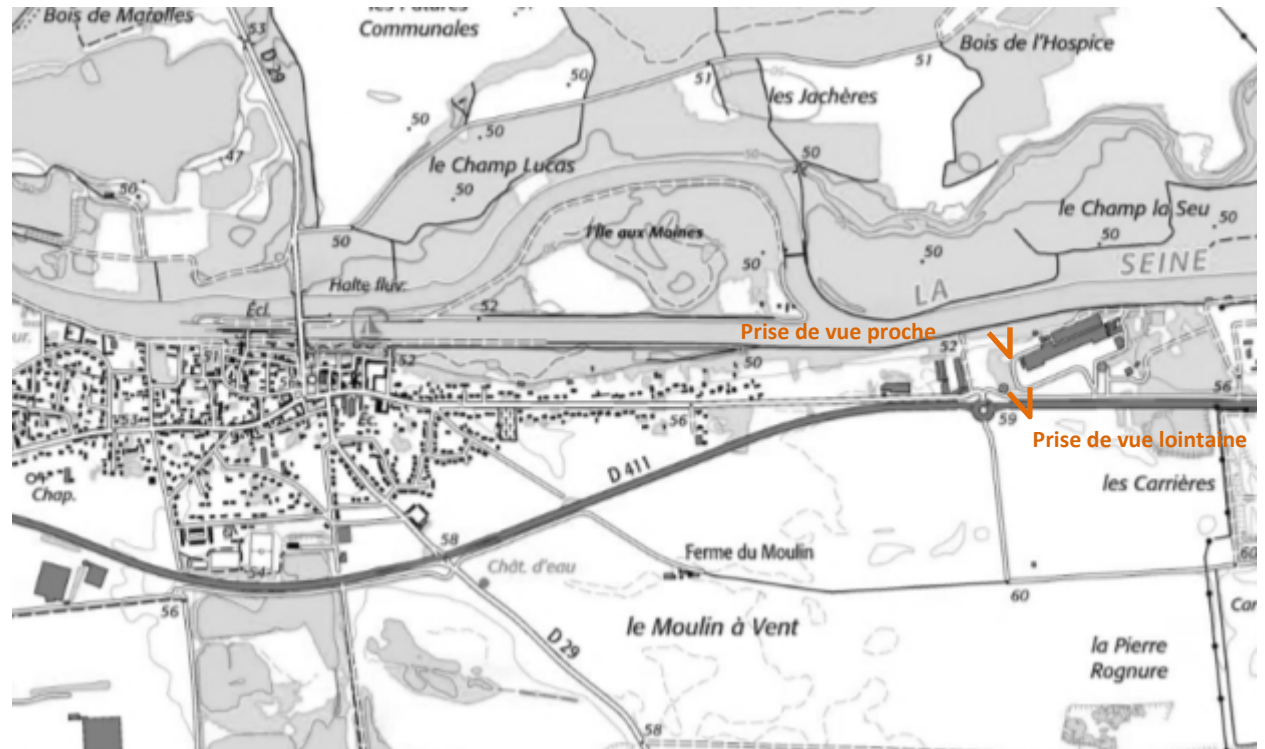
Localisation du projet



Vue proche du site



Vue Lointaine du site



Localisation des prises de vues

2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES EQUIPEMENTS EXISTANTS

Le projet de poste de chargement et de déchargement sur la Seine s'articule avec une plate-forme de transit de matériaux existante que le nouvel équipement pourra permettre d'alimenter par le fleuve.

Son objectif est d'offrir une alternative au transport routier pour l'alimentation de la plate-forme et de répondre ainsi aux futurs enjeux de transports liés aux travaux du Grand Paris. Ceux-ci engendreront en effet un flux important de matériaux qui nécessite de trouver des solutions de transport alternatives pour limiter la saturation du réseau routier.

Cette plate-forme conservera sa capacité actuelle, pour laquelle elle est autorisée par récépissé délivré le 6 août 2015. Aucune extension de cette activité, contrainte par l'emprise foncière, n'est envisagée dans le futur.

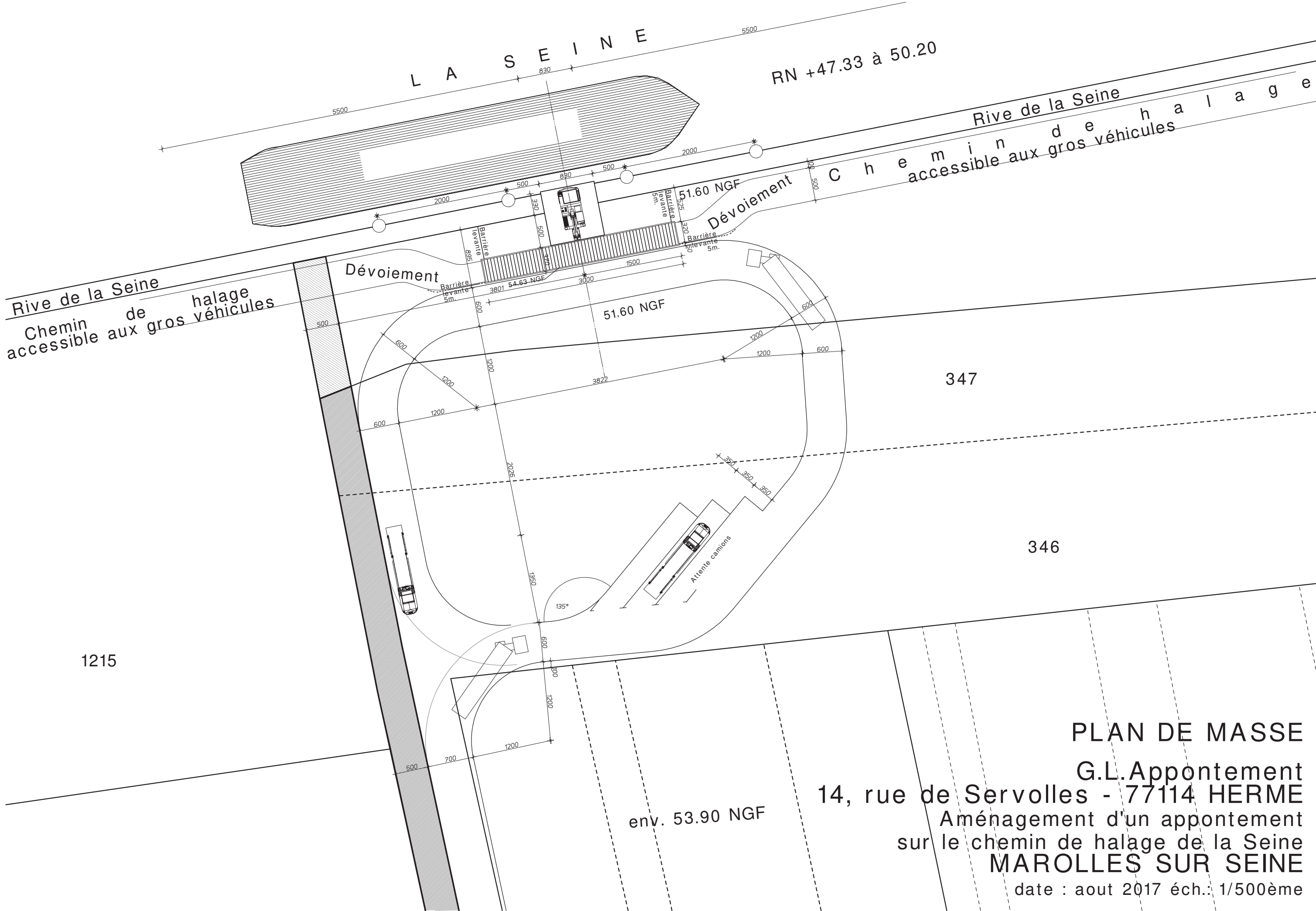
La piste d'accès au quai de déchargement constitue néanmoins une annexe nécessaire au projet de quai. Elle est donc ajoutée au périmètre du projet ainsi que le figurent les plans qui suivent, qui précisent également l'emprise de la plate-forme de stockage sur fond cadastral.



- Emprise soumise à l'examen au cas par cas
- Emprise de la plate-forme de transit

PLAN LARGE

G.L.Appontement
 14, rue de Servolles - 77114 HERME
 Aménagement d'un appontement
 sur le chemin de halage de la Seine
MAROLLES SUR SEINE
 date : août 2017 éch.: 1/1000ème



PLAN DE MASSE

G.L.Appontement
14, rue de Servolles - 77114 HERME
 Aménagement d'un appontement
 sur le chemin de halage de la Seine
MAROLLES SUR SEINE

date : aout 2017 éch.: 1/500ème

L'aménagement sera réalisé au moyen de palplanches mises en place au niveau de la berge et en retrait de celle-ci, l'ensemble étant maintenu par des tirants d'ancrage.

Le reste du quai sera constitué de Ducs d'Albe, de manière à respecter le plus possible le profil actuel de la berge.

Les schémas qui suivent permettent de visualiser le principe de cet aménagement dont les plans cotés sont produits plus loin.

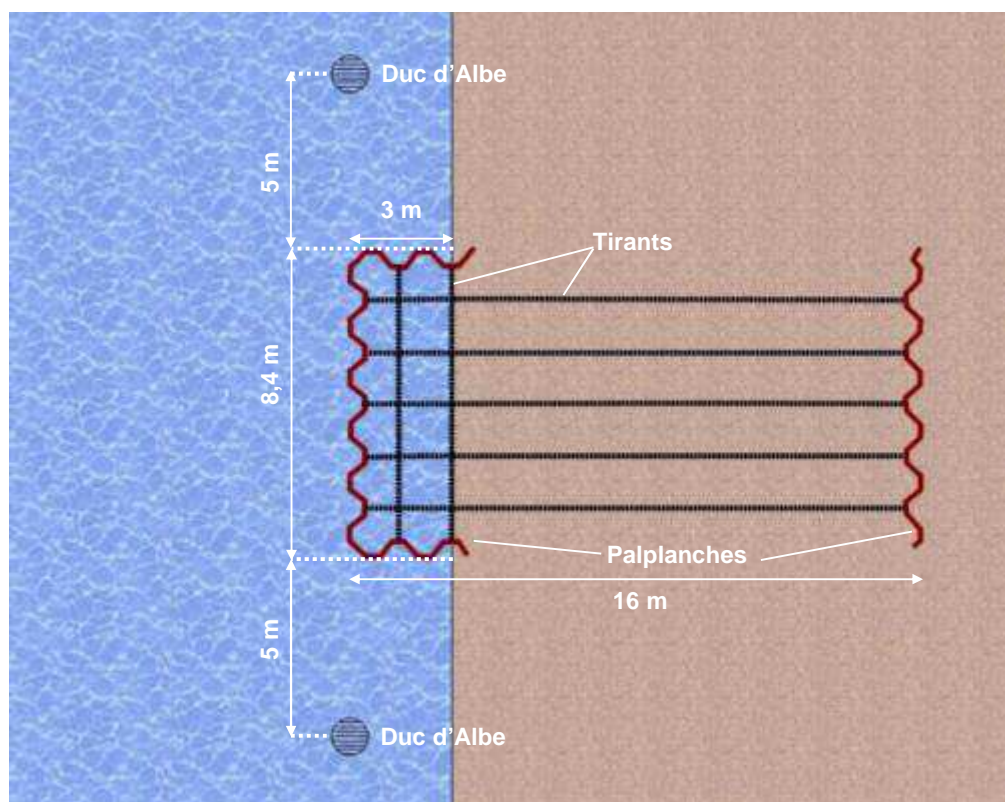


Schéma de principe de l'ouvrage vu de dessus

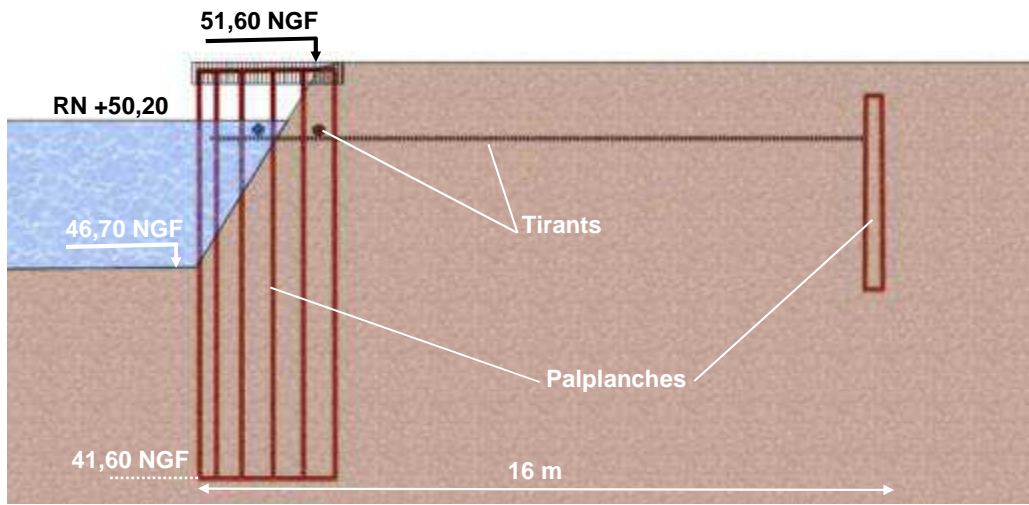
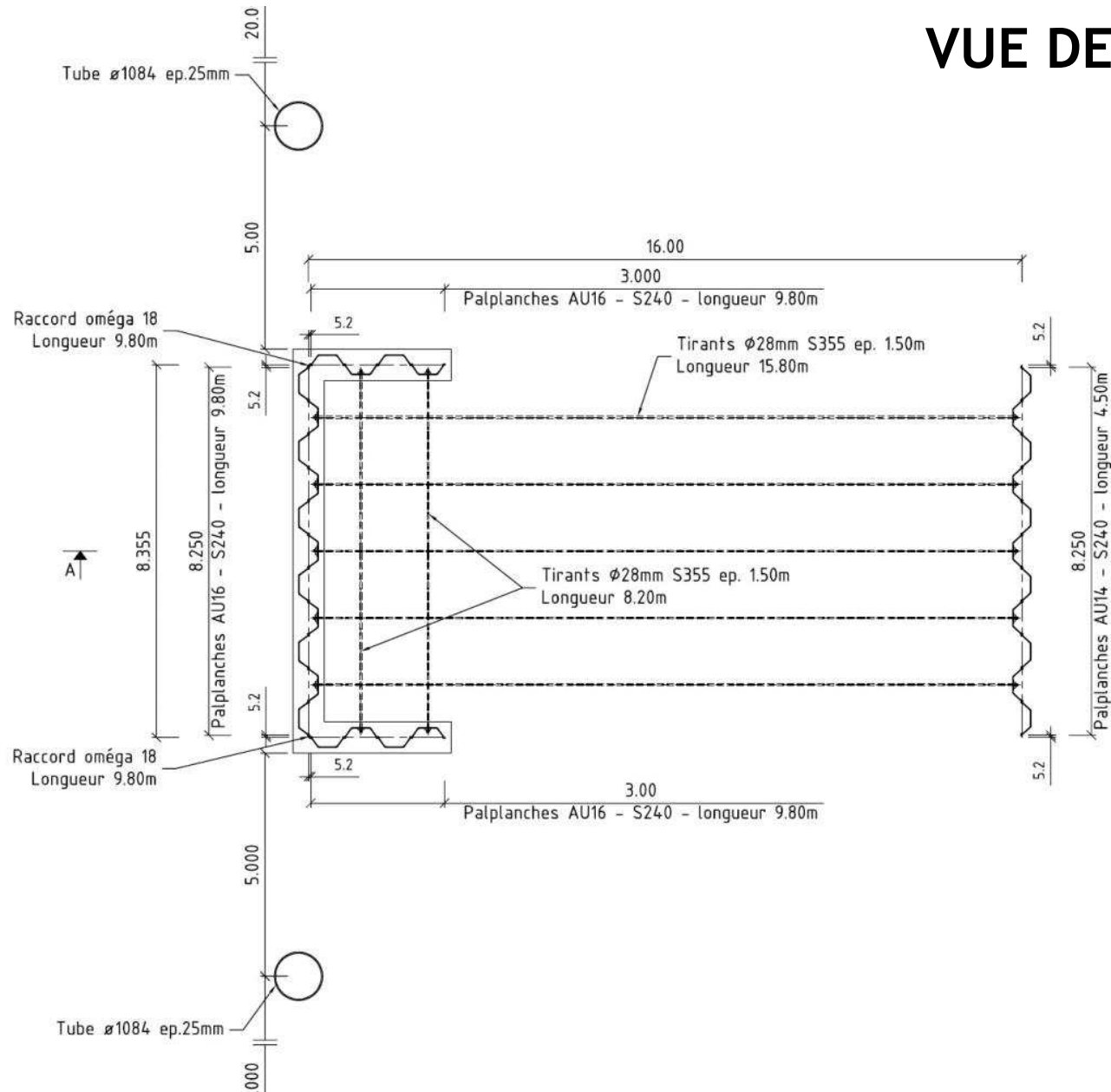
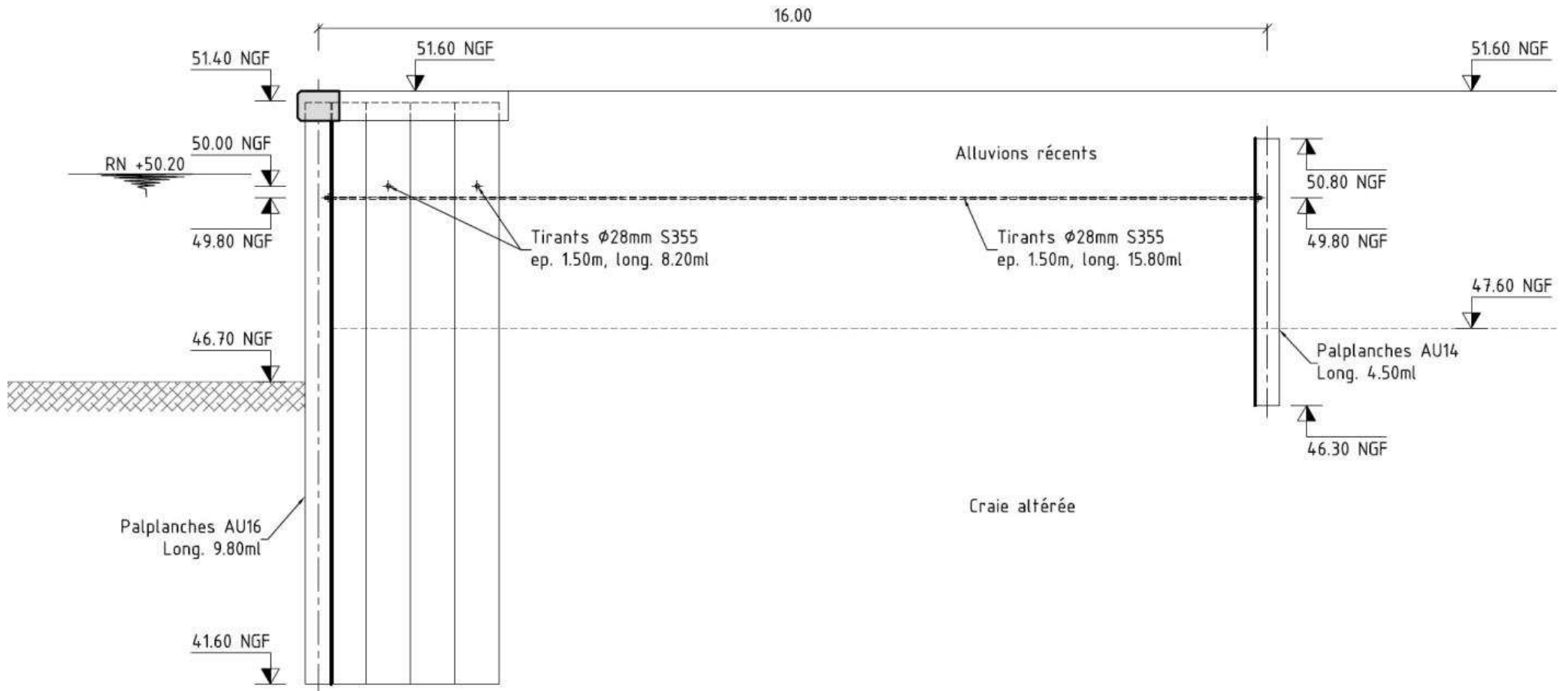


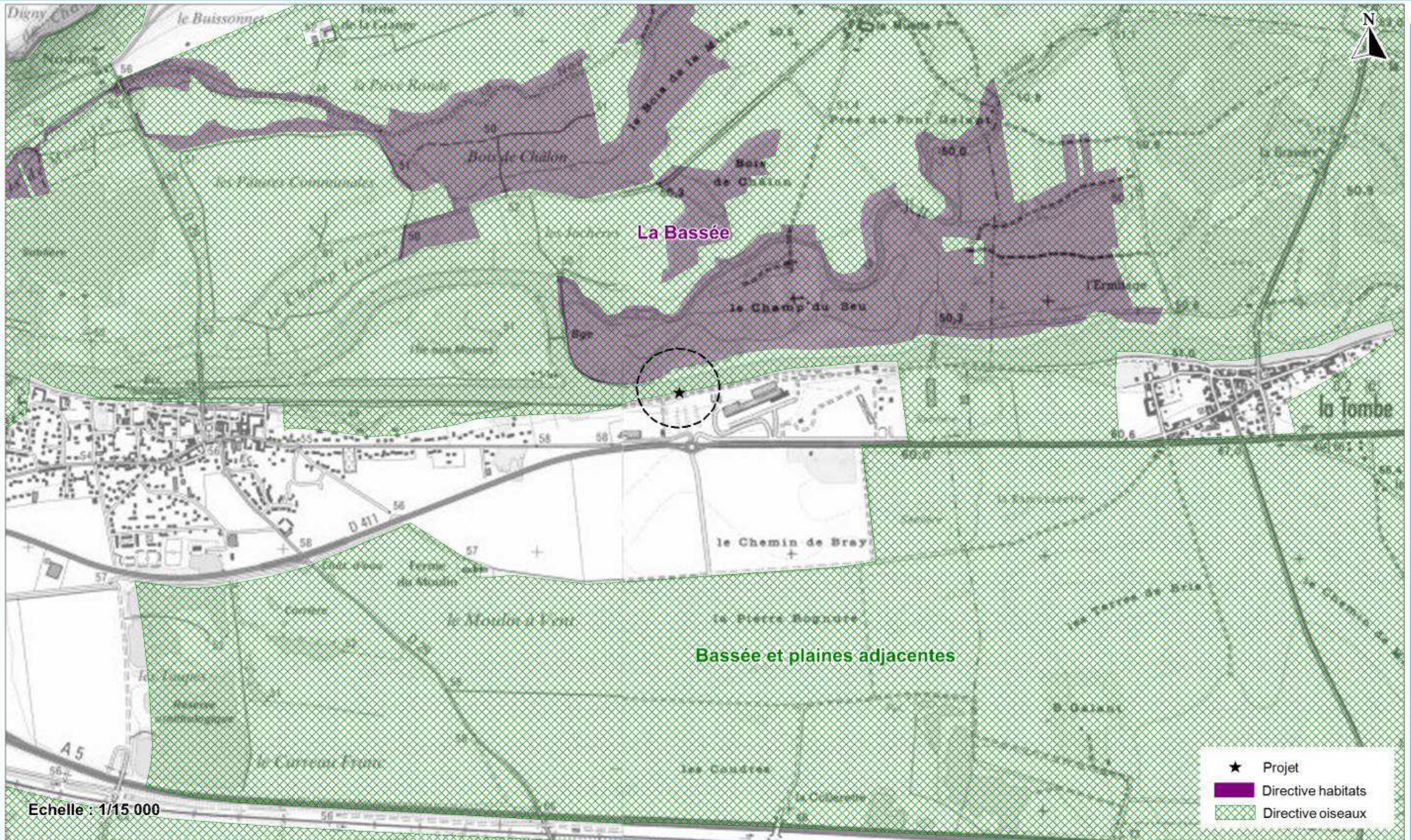
Schéma de principe de l'ouvrage en coupe

VUE DE DESSUS



PROFIL





Localisation des sites Natura 2000 les plus proches